

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 JUILLET 2024**

Séance n°5 du 10 juillet 2024

Délibération n°DEL2024071006

Objet : modification du logo du
PETR.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 23

Nombre d'excusés : 17 dont 1
pouvoir

Nombre d'absents : 0

Le 10 juillet 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Vars le 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BAUDRILLART Agnès - M. CROIZARD Christian - M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – M. GOYAUD Philippe - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. PANTIER Jean-Marie – M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine.

Etaient excusés : Mme FOURÉ Brigitte – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline – Mme ROUX Emilie - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BARRET Pascal - Mme BELGHALI Lucile - M. BŒUF Pascal – M. COLIN Bernard – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul – M. MARTIN James - Mme MOREAU Carole – M. PARNEIX Jean-Claude – M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – M. SEGUINAR Claudy – M. THOMAS Hubert – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

MODIFICATION DU LOGO DU PETR DU PAYS DU RUFFÉCOIS

Le logo actuel du PETR du Pays du Ruffécois jugé vieillissant et obsolète en termes de communication, le président informe les élu(e)s du comité syndical qu'il est temps de le modifier.

Les services du PETR ont donc retravaillé celui-ci en tenant compte des dernières remarques du bureau.

Le Président précise que le logo refait permettra de réaliser, ensuite, une mise à jour du site internet qui nécessite une refonte tant technique que visuelle.

Le Président présente le nouveau logo et invite le comité syndical à se prononcer.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Considérant l'intérêt de valoriser l'image du PETR par un logo neuf qui identifie mieux les services,

Le comité syndical, après délibération à 24 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** la trame du logo du PETR du Pays du Ruffécois présenté par le Président et l'autorise à réaliser quelques modifications
- **Autorise** le Président à faire apparaître le nouveau logo sur tous les outils de communication et de correspondance du PETR

AR Prefecture

016-200050094-20240710-DEL2024071006-DE
Reçu le 19/07/2024

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification